

### *Allocations familiales*

**M. Young:** Merci, monsieur le Président. La députée de Broadview-Greenwood (M<sup>me</sup> McDonald) apprendra peut-être avec intérêt que j'ai rencontré il y a plusieurs semaines un groupe de familles monoparentales venues me faire part à Kitchener de leurs très graves préoccupations au sujet des répercussions de cette mesure budgétaire sur les revenus. Elles m'ont signalé que chez les familles monoparentales, la pauvreté a progressé d'environ 25 p. 100 en cinq ans. Elles m'ont également signalé que cela ne met pas uniquement en cause les femmes et les enfants, mais la société tout entière. Elles m'ont dit que si le gouvernement fédéral réussit à réduire les revenus de ces familles, ce n'est pas cela qui fera disparaître le besoin, et les autres gouvernements devront prendre le relais. Elles prévoient que, puisque les gouvernements provinciaux qui sont essentiellement conservateurs réduisent eux aussi les dépenses budgétaires, alors ce seront en toute probabilité les contribuables municipaux qui devront prendre le relais, ce qui veut dire qu'il y aura augmentation des taxes foncières au niveau municipal.

Je me demande si la députée de Broadview-Greenwood a des observations à faire à ce sujet, ou si elle a entendu dire la même chose.

**Mme McDonald:** Merci, monsieur le Président. Une des choses qui peuvent arriver bien sûr quand l'État fédéral fait des coupures, c'est que les besoins soient refoulés vers les pouvoirs provinciaux et municipaux, mais il n'est pas dit que ces derniers voudront s'en charger. Le problème soulevé par le député, en termes optimistes je pense, était que ces pouvoirs consentiraient à se charger de ces besoins au prix d'une augmentation d'impôts, en d'autres termes que ces besoins seraient nécessairement couverts et que l'argent viendrait d'ailleurs tout simplement.

Il y a une autre possibilité beaucoup plus grave: c'est que les besoins ne soient pas couverts et que les gens soient réduits à la misère—les pauvres à la faim—ils en souffriront en outre par suite de l'augmentation des impôts, et de la baisse des allocations familiales. Qu'ils se priveront tout simplement. Voilà la perspective peu encourageante, mais tout à fait possible.

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir parler du projet de loi C-70 concernant la modification des allocations familiales. Cette mesure et la désindexation qu'elle prévoit cadrent parfaitement dans le plan général qui se dessine depuis que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté son budget le printemps dernier. Nous n'étions peut-être pas assez conscients alors des problèmes que le gouvernement allait créer à des particuliers et à des municipalités d'un bout à l'autre du pays en raison de l'effondrement de la Banque commerciale du Canada, mais ce budget était néanmoins conçu pour accabler les Canadiens d'une avalanche de taxes, non pas des taxes qui assomment certains citoyens dans certains domaines, mais plutôt une coulée de taxes qui s'étendra sur les douze prochains mois à peu près. La désindexation des allocations familiales fait partie de la hausse d'impôts générale qui va frapper les familles canadiennes à revenu faible ou moyen, en même temps qu'on réduira les avantages qu'elles touchent.

Chacun se rappelle la lutte du printemps dernier à propos de la désindexation des pensions de vieillesse. La mesure d'aujourd'hui frappe cette fois les familles sur qui le budget aura les mêmes conséquences, puisque la désindexation qui doit commencer en 1986 va les priver de quelque \$22 par année.

L'an prochain, donc, les familles à revenu faible ou moyen, surtout, vont perdre quelque 20 millions de dollars; mais l'année suivante, soit en 1986-1987, la réduction s'élèvera à 90 millions et, en 1990-1991, elle atteindra 400 millions. L'on peut voir comment cette réduction raisonnablement minime des allocations pendant la première année continue de grossir chaque année jusqu'à atteindre près du demi-milliard de dollars dont on prive les familles aux revenus moyens et modestes. Les Canadiens s'inquiètent énormément des torts considérables que causera pendant cette période cette ponction de 400 millions de dollars dans les allocations familiales.

• (1600)

Dans ma circonscription, la région de Manitoulin compte un revenu moyen parmi les plus faibles de l'Ontario. Évidemment, cette réduction nuira surtout aux familles à revenus modestes, dont beaucoup vivent dans les régions rurales et septentrionales du pays. Cette réduction des prestations par suite de la désindexation des allocations familiales est un coup dur et injustifié que l'on assène aux Canadiens.

L'inquiétude règne car les promesses faites par le premier ministre (M. Mulroney) durant la campagne électorale de 1984 étaient très fermes. Il a en effet promis qu'il conserverait intact le programme de sécurité sociale du Canada et qu'il maintiendrait la pleine indexation des prestations. Je voudrais lire un passage tiré du discours prononcé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) à la Chambre le 15 novembre dernier. Je présume que ce discours a été préparé en réponse au discours du trône, et il figure à la page 277 du *hansard*. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré ceci:

C'est mon rôle en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de lancer des signaux et des initiatives qui renforceront le rôle de la famille, et qui lui donneront plus d'importance qu'auparavant dans la société.

Comment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il faire ce discours et, à l'occasion du débat sur le budget du 23 mai dernier, appuyer les coupures entraînées par la désindexation des pensions de la vieillesse et des allocations familiales?

Une semaine environ avant cette déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le 15 novembre dernier, nous avons entendu le discours du trône du 5 novembre 1984. Voici un passage de ce discours:

Mon gouvernement attache une grande importance à l'application de mesures d'aide destinées à renforcer la cellule familiale, pierre angulaire de notre société. Au cours des dernières années, la nécessité d'assurer des services de garde d'enfants accessibles et abordables s'est hissée au premier plan des préoccupations sociales. Dans un effort pour dégager un consensus national sur les possibilités qui s'offrent dans ce domaine, vous serez appelés à établir un groupe de travail parlementaire chargé d'examiner l'ensemble de la question.

Nous avons devant nous un gouvernement qui a fait preuve d'un maximum d'éloquence, mais un gouvernement qui, lorsque le conseil des ministres prend ses décisions, s'en prend à la famille moyenne. Encore une fois, cela s'inscrit dans un plan de fiscalité qui va représenter quelque 37 milliards de dollars au total sur les quatre ou cinq prochaines années.